



Régularisation abusive de charge ?

Par **luluberlu**, le **05/06/2009** à **23:09**

Bonjour,rrnrnJe viens de quitter un appartement que j'ai occupé pendant 42 moi et pour lequel j'ai toujours payé mon loyer et la provision de charge de 102 euros par moi (jamais de régularisation n'a été faite, du coup je pensais que la provision était juste).rn L'appartement est rendu dans un état parfait et la totalité de la caution dois nous être rendue soit 1700 euros (à la sortie de l'état des lieux), seulement le proprio nous sort une régularisation de charges pour ces 42 mois d'un montant de **plus de 2300 euros**. rnOn dois donc payer 600 euros à la sortie de l'appartement alors qu'on pensait récupérer nos 1700 euros !!!!rrnPendant ces 42 mois les charges ont donc été sous évaluées de 50 % !!!!rnJe sais que le propriétaire est en droit de demander la régularisation des charges pendant 5 ans, mais à ce tarif là ça me semble carrément abusif... rnrnJ'attends de recevoir les justificatifs, mais j'ai comme l'impression de me faire abuser. D'autant que l'appartement était géré par une agence....rrnrnMerci de votre aide...